



Heures d'ouverture du site

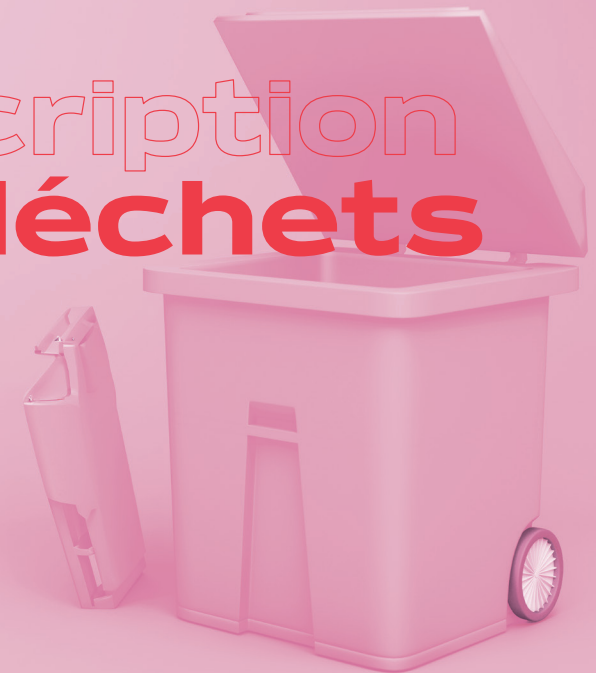
Lundi au jeudi	07h30 - 11h45 13h15 - 17h00
Vendredi	07h30 - 11h45 13h15 - 16h30
veille de fête:	fermeture 1 heure avant

enevi

Promenade des Berges 10, 1958 Uvrier

+ 41 27 203 19 41

prescription des déchets 2025





Information client



Enevi® a pour mission de valoriser les déchets urbains combustibles, les déchets de voirie et les boues des stations publiques d'épuration des eaux usées, dans un souci de prévention de la pollution de l'air, du sol et des eaux.

Enevi® dispose d'un guichet d'accès pour les entreprises et véhicules de voirie.

Les modalités de prise en charge des déchets sont fixées par un règlement d'exploitation.

Les tarifs indiqués s'entendent sans TVA. Ils peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis.

Une taxe de prise en charge de CHF 25.-, correspondant aux frais administratifs, d'entretien et de certification, est perçue à chaque livraison.

Toute information complémentaire peut être obtenue en consultant le site enevi.ch ou en contactant directement l'usine par téléphone.

Tarifs pour les traitement des déchets

Cadavres d'animaux

Prix en CHF / pièce

Ces tarifs peuvent être modifiés en tout temps sans préavis.

Vache, génisse, cheval	150.00
Cerf	100.00
Âne, biche, chevreuil, poulain, gémisson	50.00
Grand chien, ânon, porc, veau, mouton, chèvre,	30.00
Petit chien, chat, porcelet, agneau, cabri, lièvre, renard, blaireau	10.00
Volaille au détail	3.00
Divers petits animaux	2.00

Les cadavres d'animaux ne figurant pas sur la liste ci-dessus sont facturés par rapport au poids: 400.-/tonne

Déchets carnés et os

Prix en CHF / tonne

Ces tarifs peuvent être modifiés en tout temps sans préavis.

Déchets de boucherie	400.00
Volaille de batterie	80.00

Une surtaxe de CHF 10.- sera perçue sur les déchets carnés livrés en dehors des heures ouvrables.

Tarifs pour les traitement des déchets

Déchets urbains

Prix en CHF / tonne

Indication de prix sans TVA, ces tarifs peuvent être modifiés en tout temps sans préavis.

Déchets de voirie	150.00
Déchets industriels banaux (DIB)	180.00
Déchets encombrants	300.00
Documents confidentiels	220.00
Déchets de chantier mélangés (SIA 430)	600.00
Déchets verts	120.00
Déchets ligneux	80.00
Déchets de bois triés	80.00
Verre	gratuit
Appareils électroménagers	gratuit
Frigos	gratuit
Téléviseurs, ordinateurs	gratuit

Déchets spéciaux

Prix en CHF / tonne

Indication de prix sans TVA, ces tarifs peuvent être modifiés en tout temps sans préavis.

Bains de développement photographique	180.00
Absorbants souillés par des produits organiques	180.00
Déchets de peinture, pâtes durcies, colles, etc.	180.00
Huiles minérales de moteur et d'engrenage	180.00
Déchets hospitaliers	220.00

Liste des déchets acceptés chez enevi®



Déchets urbains

L'usine de traitement et de valorisation prend en charge les déchets urbains combustibles non-recyclables, soit tous les déchets de ménage, de l'industrie et du commerce à exception de ceux figurant sur la liste des déchets refusés.

Traitement – incinération chez enevi®:

- ordures ménagères, appelées aussi déchets de voirie;
- déchets combustibles de l'industrie ou du commerce: sans danger pour la santé des travailleurs et inférieur à 1 m d'envergure.



Déchets encombrants

Les déchets encombrants sont des déchets urbains volumineux qui nécessitent un broyage préalable.

Traitement – tri, déchiquetage et incinération chez enevi®:

- déchets combustibles ne pouvant faire l'objet de valorisation matière (SIA 430);
- bois usagé ou brûlé, traverses de chemin de fer, planches, palettes CFF, etc.;
- cadres de fenêtre sans le vitrage;
- poutres d'une section inférieure à 20 cm;

- panneaux en bois ne dépassant pas 200x70 cm;
- mobiliers (armoires, canapés, literie etc.);
- revêtements de sols (lino, parquet, moquette, tapis synthétique, etc.).



Appareils électriques et électroniques

La reprise et l'élimination de ces appareils sont soumises à l'ordonnance fédérale en la matière (OREA). La **déchetterie** (horaire d'ouverture différent du site d'enevi) gère la collecte de ces déchets en vue de leur dépollution et élimination qui sont effectuées par des entreprises agréées par la Confédération. Ils peuvent également être ramenés au point d'achat en vue de leur recyclage.

Traitement – recyclage auprès de S.EN.S et SWICO:

- appareils frigorifiques (frigos, congélateurs, etc.);
- appareils électriques lourds (machine à laver, cuisinières, fours, etc.);
- appareils électriques légers (aspirateurs, mixers, rasoirs, etc.);
- matériel audio-visuel (téléviseurs, chaînes hifi, caméras, etc.);
- matériel de bureau (ordinateurs, écrans, imprimantes, photocopieurs).



Déchets carnés

Enevi® collecte ces déchets en conformité avec les directives cantonales et fédérales en la matière (OSPA). Les normes d'hygiène dans les locaux de stockage réfrigérés sont élevées afin d'éviter toute contamination ou propagation de germes.

Les animaux pérus de l'espèce bovine doivent être identifiés à l'aide du bouton ESB. Les cadavres d'animaux à onglons de plus de 6 mois doivent être munis du document d'accompagnement. En cas d'absence de celui-ci, il sera établi à la réception au frais du remettant.

Le détenteur doit déposer personnellement les animaux pérus ou les sous-produits animaux dans les conteneurs mis à disposition. Il est interdit de déposer ces déchets l'extérieur des frigos.

Traitement – incinération chez GZM (Lyss):

- cadavres d'animaux;
- déchets de boucherie et de poissonnerie.



Verres de bouteilles

Les circuits de collectes de verres sont organisés par les communes membres de l'Asso-

ciation. Le verre ainsi collecté est trié à l'usine en vue de son recyclage.

Les verres de bouteilles en provenance des commerces et des privés sont acceptés gratuitement.

Traitement – refonte et fabrication de nouvelles bouteilles (Italie):

- verre de bouteille en vrac.

Boues de step

L'Usine est équipée d'un four rotatif dédié à l'incinération des boues résiduelles des stations d'épuration des eaux.

Les critères d'acceptation des boues sont représentées sur le tableau ci-après.

Seules les boues présentant une siccité comprise entre 20 et 35% de matière sèche et de 30 à 60% de matière organique sont acceptées.

	[g/t MS]
Plomb (Pb)	500
Cadmium (Cd)	5
Chrome total (Cr)	500
Cobalt (Co)	60
Cuivre (Cu)	600
Nickel (Ni)	80
Mercure (Hg)	1
Molybdène (Mo)	20
Zinc (Zn)	1000
AOX	500

Liste des déchets refusés

	Lieux de récupération
Ardoises de toiture, Eternit	Centre de recyclage des Paujes (CRSP) Carrière Lathion SA, Grône 027 203 18 45
Cartons bitumés, pneus avec jantes provenant des garages ou commerces de la branche	Retripa Zone industrielle, Vétroz 027 346 29 18
Déchets spéciaux non mentionnés dans la liste des déchets acceptés	Cridec SA Martigny 027 72361 91
Déchets d'explosifs et déchets à caractère explosif <i>munition, arme à feu</i>	Société Suisse des Explosifs Fabrikstrasse 48, 3900 Brig 027 922 71 11 Police cantonale centrale d'alarme, Sion 027 326 56 56
Déchets cytotostatiques, anatomiques, infectieux B1, B4, C	Transvoirie Valais Yves Mottier, Roche 0800 820 821
Médicaments contenant des métaux lourds	Transvoirie Valais Yves Mottier, Roche 0800 820 821
Citernes, fûts vides	Videsa Rue de la Drague 50, 1951 Sion 027 322 62 32
Déchets radioactifs	Office fédéral de la santé publique (OFSP) Division Radioprotection 058 462 96 14